

Séance du 24 janvier 2025

Convocation du : 17 janvier 2025
Date d'affichage : 17 janvier 2025
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 10
Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 10
Qui ont pris part à la délibération : 10

Président : M. FORGET Luc

Secrétaire : M. HUMBLET Jean-Louis

Présents : M. CHENET Xavier, M. COLLET Stéphane, M. FORGET Luc, M. GERARD Bernard, M. HUMBLET Jean-Louis, Mme LEONARD Audrey, M. LUTGEN Albert, M. THIERCY Fabrice, M. WAGNON Dominique, Mme WISPELAERE Sylvie

L'an deux mil vingt-cinq et le 24 janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc FORGET

OBJET : Demande de subvention à la Région pour travaux de requalification des rues

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Villécloye va réaliser des travaux de requalification des rues du village.

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet du maître d'œuvre, comprenant travaux et honoraires, d'un montant estimatif de : 539 139.15 € HT soit 646 966.98 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Région pour une demande d'aide concernant les dépenses mentionnées ci-dessus.

Le Conseil Municipal précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel, le solde sera reporté par la part d'autofinancement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** une subvention
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel proposé par le Maire.
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

OBJET : Demande de subvention au Département pour travaux de requalification des rues

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Villécloye va réaliser des travaux de requalification des rues du village.

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet du maître d'œuvre, comprenant travaux et honoraires, d'un montant estimatif de : 539 139.15 € HT soit 646 966.98 € TTC.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Département pour une demande d'aide concernant les dépenses mentionnées ci-dessus.

Le Conseil Municipal précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel, le solde sera reporté par la part d'autofinancement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** une subvention
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel proposé par le Maire.
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

OBJET : Modification du contrat de la salle polyvalente à compter du 1^{er} février 2025

Le Maire propose au Conseil Municipal de prêter la salle polyvalente gratuitement lors du décès d'un habitant du village pour le pot à l'issue de la cérémonie.

Le Maire propose donc de modifier le contrat de la salle polyvalente en ajoutant cette mention, à compter du 1^{er} février 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE l'ajout de cette mention au contrat de la salle polyvalente.